

**CAUSES ET EFFETS DE LA CRISE TUNISIENNE QUELLES PERSPECTIVES ?**

**AUTEUR : Dr. Abdallah GABSI**

**Enseignant Chercheur aux Universités de Toulouse**

**Originaire de la Ville d'Hammamet (Tunisie).**

**Diplômé des Universités françaises :**

**Docteur en Droit International et Européen.**

**Docteur en Urbanisme et Aménagement du territoire.**

**Docteur en Gestion.**

**Docteur d'Etat en Sciences économiques**

**Cet Article est publié dans les Actes du Colloque International de la MESCE  
(Société Méditerranéenne de l'Education Comparée) organisé par  
l'Université de la Corse en Juillet 2011. Pp. 155-176**



**Mediterranean Society  
of Comparative Education**

**V<sup>e</sup> CONGRÈS  
INTERNATIONAL**

UNIVERSITÀ  
DI CORSICA

PASQUALE  
PAOLI

**Territoires  
et démocratie culturelle :**

**VERS UN NOUVEAU  
CONTRAT ÉDUCATIF**

Stamperia Sammarcelli — Università di Corsica

# V<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL de la MESCE

**Territoires  
et démocratie culturelle :**

**VERS UN NOUVEAU  
CONTRAT ÉDUCATIF**

**Università di Corsica Pasquale Paoli,  
Corti, 4-7 juillet 2011**

Les effets de la mondialisation ont pour conséquence de raviver les problématiques identitaires. Ces questions se posent avec une acuité croissante en Méditerranée selon différents paramètres: les représentations des individus dont l'identité peut être seconde par rapport à celle des groupes dominants sur les plans linguistique, socio-culturel, ethnique ou religieux ; la constitution historique des États et leur implication dans les politiques éducatives et culturelles ; le degré d'autonomie des territoires et des communautés qui les peuplent ; la primauté au contraire de l'identité nationale, souvent normative, qui peut aller jusqu'à l'imposition d'un monoculturalisme. Les politiques éducatives menées jusqu'ici par les États-nations, dans un objectif d'uniformisation et d'assimilation entrent en tension sous l'effet de l'émergence de nouveaux acteurs institutionnels (UNESCO, Europe) et sociaux (familles, communauté, associations, syndicats, confessions etc.). Cette question vive traverse nos sociétés modernes et révèle un déficit de démocratie culturelle. Cette défaillance n'est pas de nature à apaiser les conflits associés aux situations d'hégémonie linguistique et culturelle. Dès lors, le savoir vivre ensemble est une des problématiques sociétales qui invitent à reconsidérer l'organisation de la cité où chaque composante doit trouver son espace, sa légitimité et son statut. Il devient alors opportun autant qu'urgent de s'interroger sur l'élaboration d'un nouveau contrat éducatif qui soit fondé sur la construction de répertoires qui intègrent résolument l'interculturalité et le plurilinguisme.

C'est dans cette perspective que s'est déroulé, du 4 au 7 juillet 2011, le Ve congrès de la MESCE, appelant à une réflexion approfondie sur le rôle du système éducatif dans le traitement des différences. Il a réuni une centaine de participants provenant de 25 pays, Algérie, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Congo, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis, Éthiopie, France, Grèce, Italie, Japon, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Sénégal, Sri Lanka, Taïwan et Tunisie.



Mediterranean Society  
of Comparative Education

V<sup>e</sup> congrès international

**TERRITOIRES ET DÉMOCRATIE CULTURELLE  
VERS UN NOUVEAU CONTRAT ÉDUCATIF**

*Corti, 4-7 juillet 2011*

Università di Corsica Pasquale Paoli

UMR 6240 LISA

---

Mediterranean Society  
of Comparative Education

V<sup>e</sup> congrès international

**TERRITOIRES ET DÉMOCRATIE CULTURELLE  
VERS UN NOUVEAU CONTRAT ÉDUCATIF**

*Corti, 4-7 juillet 2011*

Università di Corsica Pasquale Paoli

UMR 6240 LISA

---

**Coordination scientifique :**

Jean-Marie Comiti, Professeur de sciences de l'éducation,  
Université de Corse Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien financier et scientifique  
de l'UMR CNRS 6240 LISA  
(Université de Corse Pasquale Paoli),

de sa directrice, le Professeur Marie-Antoinette Maupertuis  
et de sa directrice adjointe, le Professeur Dominique Verdoni.  
Nous les en remercions vivement.

**Coordination technique de l'ouvrage :**

Aurélien Leoni, Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA,  
Véronique Lepidi, Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA

**Coordination administrative et juridique de l'ouvrage :**

Johanna Casanova, Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA

**Coordination scientifique :**

Jean-Marie Comiti, Professeur de sciences de l'éducation,  
Université de Corse Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien financier et scientifique  
de l'UMR CNRS 6240 LISA  
(Université de Corse Pasquale Paoli),

de sa directrice, le Professeur Marie-Antoinette Maupertuis  
et de sa directrice adjointe, le Professeur Dominique Verdoni.  
Nous les en remercions vivement.

**Coordination technique de l'ouvrage :**

Aurélien Leoni, Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA,  
Véronique Lepidi, Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA

**Coordination administrative et juridique de l'ouvrage :**

Johanna Casanova, Università di Corsica Pasquale Paoli, UMR CNRS 6240 LISA

## Table des matières

<b>Introduction générale, Jean-Marie Comiti, Bruno Garnier</b> .....	7
<b>1. Perspectives transnationales</b> .....	11
Le droit à l'éducation, <i>Samir Amin</i> .....	12
Les solidarités et la diversité culturelle, reconnaissance et solidarité internationale, <i>Joseph Yacoub</i> .....	21
L'éducation artistique, état des lieux de la question à l'école primaire. Analyse comparée entre la France et le Liban, <i>Diala Tannous-Chabine</i> .....	37
Le programme européen TEMPUS en territoires palestiniens occupés : vers une liberté réelle en Palestine par des curricula capacitants ?, <i>Julie Sentis</i> .....	53
<b>2. Perspectives historiques</b> .....	71
Le rôle de l'État dans la reconnaissance du droit à la diversité : jalons pour une histoire des politiques linguistiques d'enseignement en Corse, <i>Bruno Garnier</i> .....	72
Regard sur une politique territoriale d'assimilation linguistique : l'implantation, le développement et l'usage de la langue française en Corse au dix-neuvième siècle, <i>Pascal Orsini</i> .....	91
Contre la politique d'assimilation, la création de champs littéraire et politique corses : U Primu Riacquistu (1896-1939), <i>Jean-Guy Talamoni</i> .....	102
Manuels d'histoire et altérité : ou comment l'histoire d'une guerre construit les frontières dans l'esprit des élèves, <i>Aïcha Maberzi</i> .....	113
D'une rive à l'autre : altérité, histoire et culture scolaire en Corse et dans le monde méditerranéen, <i>Eugène F.-X. Gherardi</i> .....	127
<b>3. Politiques culturelles et identités territoriales</b> .....	142
Les ambiguïtés de « l'indifférence aux différences » : la stigmatisation des territoires par les politiques éducatives, <i>Yves Alpe, Renaus Cornand, Jean-Luc Fauguet</i> .....	143
Causes et effets de la crise tunisienne : quelles perspectives ?, <i>Abdallah Gabsi</i> .....	156
Langues, éducation et territoire : une polynomie potentielle en Méditerranée, <i>Alain Di-Meglio</i> .....	178
Transmettre l'appartenance à un territoire : le refus d'un monoculturalisme programmé, <i>Vannina Lari, Tony Fogacci</i> .....	191
Le territoire, les territoires et la mise en œuvre de la subsidiarité active, <i>Julien Angelini</i> .....	199
Patrimoine naturel local et curriculum scolaire : identités professionnelles diverses pour quels enseignements ?, <i>Emmanuelle Canarelli</i> .....	214
Il ruolo dell'educazione nella trasmissione dei mestieri della ruralità e dei saperi locali,	

## Table des matières

<b>Introduction générale, Jean-Marie Comiti, Bruno Garnier</b> .....	7
<b>1. Perspectives transnationales</b> .....	11
Le droit à l'éducation, <i>Samir Amin</i> .....	12
Les solidarités et la diversité culturelle, reconnaissance et solidarité internationale, <i>Joseph Yacoub</i> .....	21
L'éducation artistique, état des lieux de la question à l'école primaire. Analyse comparée entre la France et le Liban, <i>Diala Tannous-Chabine</i> .....	37
Le programme européen TEMPUS en territoires palestiniens occupés : vers une liberté réelle en Palestine par des curricula capacitants ?, <i>Julie Sentis</i> .....	53
<b>2. Perspectives historiques</b> .....	71
Le rôle de l'État dans la reconnaissance du droit à la diversité : jalons pour une histoire des politiques linguistiques d'enseignement en Corse, <i>Bruno Garnier</i> .....	72
Regard sur une politique territoriale d'assimilation linguistique : l'implantation, le développement et l'usage de la langue française en Corse au dix-neuvième siècle, <i>Pascal Orsini</i> .....	91
Contre la politique d'assimilation, la création de champs littéraire et politique corses : U Primu Riacquistu (1896-1939), <i>Jean-Guy Talamoni</i> .....	102
Manuels d'histoire et altérité : ou comment l'histoire d'une guerre construit les frontières dans l'esprit des élèves, <i>Aïcha Maberzi</i> .....	113
D'une rive à l'autre : altérité, histoire et culture scolaire en Corse et dans le monde méditerranéen, <i>Eugène F.-X. Gherardi</i> .....	127
<b>3. Politiques culturelles et identités territoriales</b> .....	142
Les ambiguïtés de « l'indifférence aux différences » : la stigmatisation des territoires par les politiques éducatives, <i>Yves Alpe, Renaus Cornand, Jean-Luc Fauguet</i> .....	143
Causes et effets de la crise tunisienne : quelles perspectives ?, <i>Abdallah Gabsi</i> .....	156
Langues, éducation et territoire : une polynomie potentielle en Méditerranée, <i>Alain Di-Meglio</i> .....	178
Transmettre l'appartenance à un territoire : le refus d'un monoculturalisme programmé, <i>Vannina Lari, Tony Fogacci</i> .....	191
Le territoire, les territoires et la mise en œuvre de la subsidiarité active, <i>Julien Angelini</i> .....	199
Patrimoine naturel local et curriculum scolaire : identités professionnelles diverses pour quels enseignements ?, <i>Emmanuelle Canarelli</i> .....	214
Il ruolo dell'educazione nella trasmissione dei mestieri della ruralità e dei saperi locali,	

<i>Antonio Fadda</i> .....	234
<b>4. Langues et citoyenneté culturelle</b> .....	241
Éléments d'interventionnisme glottopolitique pour un nouveau contrat éducatif, <i>Romain Colonna</i> .....	242
L'apprentissage d'une langue polynomique : une clef pour l'interculturalité. Le cas de la langue corse, <i>Jean-Marie Comiti</i> .....	252
La polynomie : portail du plurilinguisme ?, <i>Nicolas Sorba</i> .....	258
Le corse, une langue et une culture en quête de citoyenneté : valeurs, savoirs et stratégies interculturelles, <i>Dominique Verdoni</i> .....	272
La tectonique identitaire bretonne. À la recherche d'un nouveau paradigme linguistique par les rencontres intergénérationnelles, <i>Erwan Hupel</i> .....	281
Les droits culturels et linguistiques des minorités berbérophones en Algérie : le cas de la Kabylie (sa langue et sa culture dans le système éducatif), <i>Séïdb Chalab</i> .....	297
<b>5. Diversités migratoires et politiques d'intégration</b> .....	316
La transmission orale comme vecteur d'altérité et moyen d'ancrage culturel et pédagogique chez les migrants. Le cas de la chanson populaire, <i>Michèle Haensel</i> .....	317
L'enseignement de la langue régionale en Corse : un atout dans les logiques d'intégration des populations migrantes insulaires ?, <i>Jean-Michel Gea</i> .....	332
L'intégration des immigrés en Corse : le cas des élèves nouveaux arrivants au sein d'un établissement scolaire de Bastia, <i>Marina Okbi</i> .....	350
<b>6. Méthodes et acteurs de l'éducation culturelle</b> .....	362
France 3 Corse Via Stella comme vecteur de transmission, d'éducation et de formation : un support pédagogique pour le patrimoine et langue corse, <i>Lisa D'Orazio</i> .....	363
L'archéologie expérimentale corse : présentation d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire, <i>Antonia Colonna</i> .....	372
Le patrimoine culturel en milieu scolaire : entre renouvellement des pratiques pédagogiques et enjeux sociaux, <i>Christelle Mazière</i> .....	381
Proposition en vue de socio-didactiser un savoir produit en arabe algérien : Le cas de la poésie du genre Melhûn, <i>Ibtissem Chachou</i> .....	398
<b>Postface</b> .....	415
Démocratie interculturelle et éducation, <i>Giovanni Pampanini</i> .....	415

<i>Antonio Fadda</i> .....	234
<b>4. Langues et citoyenneté culturelle</b> .....	241
Éléments d'interventionnisme glottopolitique pour un nouveau contrat éducatif, <i>Romain Colonna</i> .....	242
L'apprentissage d'une langue polynomique : une clef pour l'interculturalité. Le cas de la langue corse, <i>Jean-Marie Comiti</i> .....	252
La polynomie : portail du plurilinguisme ?, <i>Nicolas Sorba</i> .....	258
Le corse, une langue et une culture en quête de citoyenneté : valeurs, savoirs et stratégies interculturelles, <i>Dominique Verdoni</i> .....	272
La tectonique identitaire bretonne. À la recherche d'un nouveau paradigme linguistique par les rencontres intergénérationnelles, <i>Erwan Hupel</i> .....	281
Les droits culturels et linguistiques des minorités berbérophones en Algérie : le cas de la Kabylie (sa langue et sa culture dans le système éducatif), <i>Séïdb Chalah</i> .....	297
<b>5. Diversités migratoires et politiques d'intégration</b> .....	316
La transmission orale comme vecteur d'altérité et moyen d'ancrage culturel et pédagogique chez les migrants. Le cas de la chanson populaire, <i>Michèle Haensel</i> .....	317
L'enseignement de la langue régionale en Corse : un atout dans les logiques d'intégration des populations migrantes insulaires ?, <i>Jean-Michel Gea</i> .....	332
L'intégration des immigrés en Corse : le cas des élèves nouveaux arrivants au sein d'un établissement scolaire de Bastia, <i>Marina Okbi</i> .....	350
<b>6. Méthodes et acteurs de l'éducation culturelle</b> .....	362
France 3 Corse Via Stella comme vecteur de transmission, d'éducation et de formation : un support pédagogique pour le patrimoine et langue corse, <i>Lisa D'Orazio</i> .....	363
L'archéologie expérimentale corse : présentation d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire, <i>Antonia Colonna</i> .....	372
Le patrimoine culturel en milieu scolaire : entre renouvellement des pratiques pédagogiques et enjeux sociaux, <i>Christelle Mazière</i> .....	381
Proposition en vue de socio-didactiser un savoir produit en arabe algérien : Le cas de la poésie du genre Melhûn, <i>Ibtissem Chachou</i> .....	398
<b>Postface</b> .....	415
Démocratie interculturelle et éducation, <i>Giovanni Pampanini</i> .....	415

## CAUSES ET EFFETS DE LA CRISE TUNISIENNE : QUELLES PERSPECTIVES ?

ABDALLAH GABSI,

Enseignant-Chercheur. Université Toulouse II.  
Docteur d'État Français en Sciences Économiques.  
Docteur en Droit International et Européen.  
Docteur en Urbanisme et Aménagement.  
Docteur en Gestion.

Président de l'Unité de Recherches sur le Bassin Méditerranéen de Toulouse.

*« Combien l'éducation durera-t-elle ? Juste autant que la vie. Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. La seconde ? L'éducation. Et la troisième ? L'éducation ».*

Jules Michelet, Le peuple.

La Tunisie, le plus petit pays d'Afrique du Nord, 164 000 km<sup>2</sup>, 12 millions d'habitants, a toujours donné d'elle-même l'image d'un pays stable qui ne cesse d'enregistrer des progrès indéniables approuvés par les indicateurs calculés notamment par les Institutions internationales économiques et financières (BIRD, FMI) et culturelles, scientifiques et techniques (UNESCO, O.M.S, O.M.T)<sup>1</sup>.

Les investisseurs étrangers ont porté leur choix, entre autres, sur ce pays qui leur offre des infrastructures, des avantages fiscaux et sociaux tout à fait encourageants et allant dans le sens de leurs intérêts notamment. Leur attirance pour ce pays demeure justifiée par une stabilité politique préservée par l'ordre établi par un État hégémonique à Parti unique en dépit du multipartisme d'apparence. Si les progrès sont aussi indéniables qu'on les présente qu'est-ce qui est alors à l'origine de cette situation difficile que vit actuellement le pays ? Qu'est-ce qui a provoqué la crise récente en Tunisie ? Quelle(s) explication(s) pourrions-nous donner à « l'explosion » survenue comme « accidentellement » et qui a surpris le monde entier sachant que pour un observateur averti<sup>2</sup>, elle était prévisible et n'est pas si surprenante que cela ? C'est « comme une maladie insidieuse que l'on ne décele que longtemps après » (Ibn Khaldun)<sup>3</sup>.

Nous allons étudier ses causes et ses effets pour une analyse approfondie fondée sur la mise en relation avec d'autres éléments, deux facteurs importants, l'économie et l'éducation : pour les uns l'économie se porte bien et pour d'autres les orientations éducatives ont engendré une fracture sociale. Or, l'éducation n'expli-

que pas à elle seule cette crise. En Tunisie, le droit à l'éducation est effectif mais les hordes des diplômés agrandissent chaque année la masse des chômeurs. Dès lors une question s'impose : est-ce que c'est l'éducation qui « a failli » ou c'est plutôt son inadéquation avec le système économique ? Quelles sont les conditions à respecter pour que la nouvelle gouvernance puisse répondre aux vrais besoins du peuple ? Et quelle place faut-il attribuer à la justice sociale et aux citoyens pour aller dans le sens du processus démocratique en instaurant l'équilibre au profit du peuple mais aussi des gouvernants ?

### **Problématique**

Il y a plus d'un siècle et demi, la Tunisie se distinguait de ses voisins du monde arabe et du continent africain. Elle se montrait tout à fait en avance sur son temps et cela dans bien des domaines. Elle fut le premier pays arabe dans la course pour l'abolition de l'esclavage (1846). Une autre date marque aussi bien son histoire, c'est l'année 1861 au cours de laquelle on assistait à l'élaboration d'une Constitution fixant l'organisation et le fonctionnement d'un État. Depuis l'indépendance (1956), la Tunisie, avec Bourguiba, par son autorité intellectuelle, ses qualités d'homme de théâtre et de plume mais aussi de lois, on enregistre pour ce pays une éducation publique obligatoire et généralisée, mixte à l'instar des pays développés et une promotion de la femme dans divers domaines : économique, social, politique, administratif...

Ce pays se veut attaché à la tradition et ouvert à la modernité. Aussi lisons-nous dans l'article premier de la Constitution de 1957 : « *La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain ; sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la république* ». De par son histoire, la Tunisie est un véritable « carrefour de civilisations ». Un autre texte aussi important que le premier marque cette volonté d'aller de l'avant et d'instaurer la Démocratie : « *Nous, représentants du Peuple, réunis en assemblée nationale constituante, proclamons la volonté de ce Peuple... d'instaurer une Démocratie fondée sur la souveraineté du Peuple et caractérisée par un régime politique stable basé sur la séparation des pouvoirs* »<sup>4</sup>.

En dépit de cette dynamique sur tous les plans, nous avons assisté à une révolution très rapide et surprenante. L'avancée économique<sup>5</sup> d'un pays justifie-t-elle, à elle seule, le maintien au pouvoir à très long terme, en parfaite contradiction avec les principes de la Démocratie ?

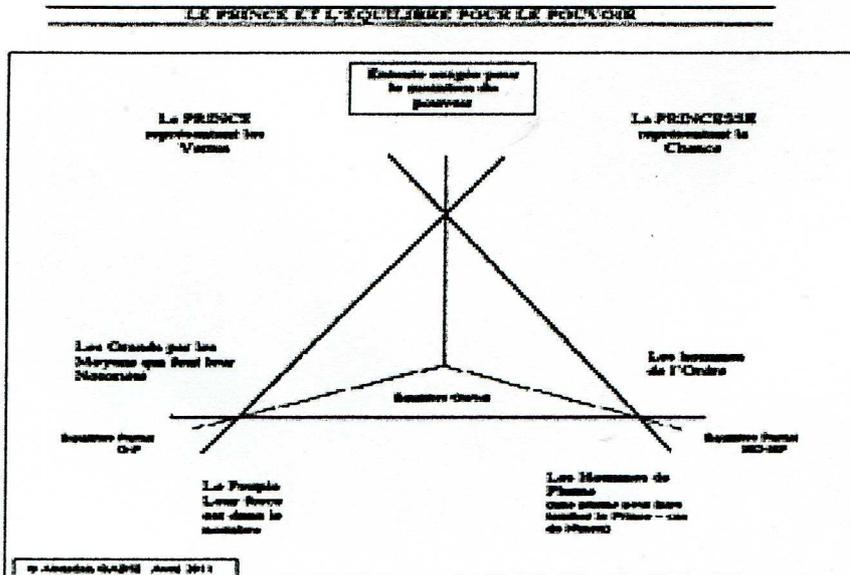
### **Cadre théorique : la recherche de l'équilibre nécessaire à l'exercice du pouvoir réflexions à travers « le Prince » de Machiavel<sup>6</sup>**

Le processus démocratique est apprécié à travers l'équilibre que le prince cherche

à instaurer entre les pouvoirs régissant les rapports des différentes forces vives. Pour Machiavel, par exemple, le Prince, représentant les vertus, doit constamment rechercher l'équilibre entre les Grands, le Peuple, d'une part, les Hommes de la Force publique (la police et l'armée), les Intellectuels (les Hommes de plume) d'autre part.

Cet équilibre demeure tout à fait conditionné par la conjoncture nationale et par l'environnement international<sup>7</sup>. L'équilibre partiel demeure, certes, l'un de ses objectifs majeurs. Mais, c'est l'équilibre global qui doit, lui, importer le plus. C'est sur celui-ci que l'on apprécie globalement l'exercice du pouvoir du Prince et que repose sa côte de popularité.

Quant à la Princesse, elle symbolise, selon Machiavel<sup>8</sup>, la fortune (la chance). Mais cette fortune, même si elle est réellement abondante, est loin d'être illimitée. Il convient, donc, de la contrôler pour la maîtriser dans l'intérêt général que le Prince cherche à préserver et qui va de son propre intérêt et de celui du pays qu'il gouverne. C'est des interactions entre les différents flux qui transitent entre le Prince, la Princesse et les différents acteurs politiques (agents socio-économiques) nationaux ou étrangers, que résulte l'équilibre général recherché par le Prince pour se maintenir au pouvoir. La tâche du Prince, il faut le dire, est d'autant plus complexe et difficile à réaliser que les intérêts de ces différents agents sont antagonistes tout en étant, parfois, complémentaires.



Tous ses efforts et tous les efforts conjugués de ses Ministres et de ses collaborateurs principaux ou auxiliaires, doivent être déployés pour que son art de gouverner lui permette réellement d'être à la fois Guide et Autorité écoutée et suivie. De ce fait, le Prince reproduit la confiance qu'il cherche, constamment, à renouveler avec ses acteurs politiques envers les Gouvernés.

Pour se décharger de certaines de ses fonctions, le Prince délègue une partie de son pouvoir à ses collaborateurs. Quelques fois, nous retrouvons l'homme qu'il faut à la place où il faut. Mais cela n'est pas toujours le cas. Certains, par leurs agissements irréfléchis ou par un comportement buté, et tout en croyant bien faire, créent des situations houleuses affectant l'image même du pouvoir du Prince. Si des problèmes apparaissent et entachent la réputation du pays, il convient de remédier à la situation avant même que celle-ci ne s'aggrave car, quelques fois, on relève, chez ces quelques-uns, une incompétence notable à définir le problème et encore moins à lui apporter une solution. Parfois, et surtout lorsqu'on craint les réactions du Prince, souvent par fantasme, on assiste à une déformation de l'information authentique et à une occultation de la vérité et de la réalité des faits. Ainsi, l'absence d'intervention rapide, pour solutionner des difficultés, initialement mineures ou insignifiantes, crée-t-elle une situation complexe avec des conséquences jugées très graves. Les responsables d'une situation aussi indésirable pour les démocrates se voient, quelques fois, investis, avec ou sans période de suspension d'activité, d'une autre fonction ou de la même fonction mais sur un autre espace (*Kullifa 'aw sawukallafu bi mahâmen ukbrâ*). Par leur maintien à cette même fonction où ils ont déjà enregistré un échec, ne risque-t-on pas, au lieu d'enrayer les problèmes, de les déplacer d'un endroit à un autre, voire de les aggraver ?

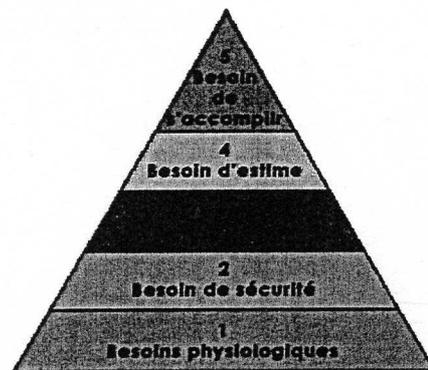
Face à de telles situations, les conseils d'Ibn Khaldûn présentent un grand intérêt : « *Ne prend jamais aucun péché à la légère. N'encourage pas les envieux... Sois sans pitié pour les pécheurs... Ne fais pas confiance aux délateurs. Ne te fie pas aux trompeurs... Ne sois pas l'ami des ingrats... Ne loue pas les hypocrites... Prends le conseil des hommes pleins d'expérience et de sagesse* »<sup>9</sup>.

Faut-il espérer que les problèmes s'arrêtent là où ils ont émergé et que chacun soit responsable de ses actes pour construire le processus démocratique en engageant et en impliquant les compétences potentielles. C'est ainsi que l'on peut doter tout pays entaché par la corruption d'une bonne image de marque, parmi les meilleurs modes de publicité pour la promotion des activités économiques dont notamment celles qui sont ouvertes sur le reste du monde.

Ce système politique et ses conséquences évoquées à travers l'analyse du « **Prince** » de Machiavel se trouvent, le plus souvent, vérifiés dans les systèmes politiques des sociétés contemporaines.

### **Le rôle de l'éducation dans la métamorphose socioéconomique et politique : l'éducation est un phare pour la société**

Pour Aristote « Il y a la même différence entre les savants et les ignorants qu'entre les vivants et les morts ». À l'indépendance de la Tunisie, Habib Bourguiba, premier président, a fait de l'éducation son cheval de bataille au service de son peuple. Il plaçait l'éducation presque au même niveau que le pain. En se référant à la pyramide de Maslow, pour lui, l'éducation rentre presque dans les besoins physiologiques. D'ailleurs, il s'accorde sur ce point avec Danton qui, pour mettre sur un piédestal l'éducation, précise : « Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple ».



**Pyramide de Maslow**

L'alphabétisation est une action fondatrice. C'est un pilier inconditionnel pour la croissance, le développement et le progrès. Conscient de son utilité, Bourguiba avait déployé des moyens de poids pour assurer cette éducation au profit de son peuple, majoritairement analphabète à l'époque. Il a privilégié cette alternative car le pays ne dispose pas de ressources naturelles comparativement à ses voisins. Comme Jean Bodin (1577), il pense qu'il n'y a de richesse que d'hommes.

Comme il l'a toujours répété, pour lui, l'ignorance est un naufrage. L'éducation nourrit la connaissance, la logique, la rationalité, la lucidité et favorise la sociabilité et surtout l'accès à l'information, condition nécessaire et fondamentale pour mieux se situer dans la voie de la démocratie et la lutte contre l'oppression. L'éducation s'inscrit dans l'œuvre civilisatrice à laquelle il s'est consacré. Certes, ce n'est pas un pur hasard que les étincelles de la révolution démarraient dans ce pays pour se propager au-delà de ses frontières.

### SITUATION POLITIQUE DES PAYS ARABES



Légendes :

- Soulèvement populaire avec éviction du président.
- \* Affrontements politiques et interventions de l'Armée.
- X Mouvements de contestations politiques.
- A Appel aux réformes.

© Abdallah Gabsi 2011

#### La révolution se propage dans la région :

- La Tunisie : la révolution a entraîné la fuite de Ben Ali le 14 janvier 2011.
- L'Égypte : la révolution a entraîné la destitution de Hosni Moubarek le 11 février 2011.
- Le Yémen : Ali Abdallah Saleh est blessé le 22 mai 2011 ; il n'est plus désiré par le peuple.
- La Libye : Khadafi est en conflit avec le peuple et avec l'OTAN. Il refuse de quitter le pouvoir.
- La Syrie : le soulèvement populaire et affrontement avec le pouvoir.
- Le Maroc : attentat de Marrakech ; le Roi annonce le 9 mars une réforme de la Constitution.
- La Palestine : des affrontements quotidiens entre Palestiniens et Israéliens.
- Le Bahreïn : le Roi fait réprimer le 17 mars les manifestants majoritairement Chi'ites.
- L'Algérie : mouvements de contestations politiques. Appel aux réformes.

D'ailleurs, comme l'a précisé Jules Michelet <sup>10</sup> « l'éducation durera juste autant que la vie d'un être humain » mais en tant qu'œuvre civilisatrice elle s'inscrit dans la durée. Les derniers événements survenus en Tunisie illustrent bien cette pensée. Avec la mort, les auteurs nous quittent physiquement mais ils continuent à être avec nous à travers leurs œuvres. Pour ce qui est de Bourguiba, il fut destitué par Ben Ali, mais la revanche de Bourguiba s'est faite à travers l'œuvre qu'il a construite. Ben Ali est resté au pouvoir vingt-trois ans. Pour ces deux hommes chacun a bien récolté ce qu'il a semé. De nos jours, tout le monde redécouvre Bourguiba, quant à son successeur il est déjà frappé par la mort. Il s'est anéanti par toute l'injustice sociale qu'il a entretenue au point qu'elle est devenue notoire aux yeux du peuple du pays <sup>11</sup>, et du reste du monde <sup>12</sup>. Les racines du système éducatif

bourguibien sont profondes au point que le successeur s'est trouvé contraint de poursuivre dans la voie de cette politique. À ce propos, un proverbe de la sagesse arabe précise : « Le mérite revient toujours à celui qui commence ! ».

L'éducation a profité aux deux sexes. Le taux de réussite des filles n'a cessé d'augmenter au fil du temps. Dans l'enseignement supérieur, ce taux de réussite va jusqu'à égaler voire dépasser celui des garçons pour certaines sections<sup>13</sup>. Et la femme, de par la conscience acquise et sa volonté d'apparaître comme citoyenne à part entière, se veut égale à l'homme pour les droits et les obligations ; elle s'est impliquée dans la révolution. Ce n'est qu'une première pour son placement sur la voie d'une meilleure participation à la vie politique notamment.

Aussi constatons-nous qu'après la mixité à l'école, on assiste à celle de la vie socio-économique et politique qui exige, pour nous, une implication réelle et sérieuse fondée sur la compétence, le dévouement, l'authenticité et l'amour de tous les principes de la Démocratie. Ces valeurs, partagées par les hommes et les femmes, ouvriront des horizons meilleurs pour le pays et la région<sup>14</sup>.

### **Quelles sont les raisons qui ont amené le peuple à l'approbation de Ben Ali en 1987 ? : Le cycle de vie d'un pouvoir**

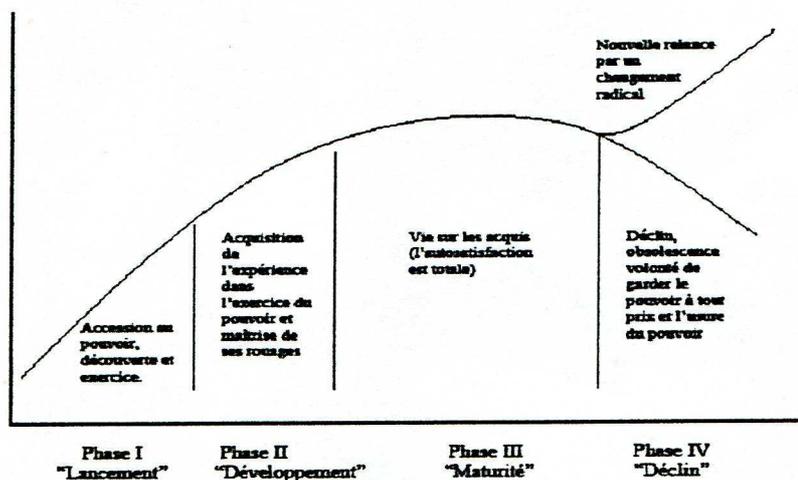
On peut reprocher aux deux hommes leur manque de respect à la Constitution mais aussi au peuple. Les mandats présidentiels étaient limités dès la première constitution de 1957 que Ben Ali est allé remanier à son profit et à celui de sa famille en prévoyance de sa succession.

Il faut préciser que pour l'un comme l'autre, il y a oublié que le pouvoir a aussi un cycle de vie. Les discours mobilisateurs et fédérateurs ont leur limite. Et leur redondance induit des interrogations.

Comme nous l'observons, quatre phases apparaissent dans ce cycle :

La première phase dite de lancement : c'est bien celle de la campagne électorale, de l'admission des promesses par la majorité et l'accession au pouvoir du prince. Cette phase est très importante, le prince cherche à séduire et fait tout ce qui est dans ses possibilités pour l'élaboration d'une stratégie dont il garde tout contrôle même s'il cherche à déléguer son élaboration au chef de l'exécutif, le premier ministre. Durant cette phase, les discours se veulent convaincants. L'adhésion du peuple est quasi-entière. Les délégués du pouvoir cherchent eux aussi à se faire une place de choix. Ils cherchent à rattacher leur action à leur ambition. Durant cette période le prince bénéficie d'un état de grâce et s'efforce de mobiliser les troupes pour une meilleure implication pour la réalisation des projets.

**CYCLE DE VIE D'UN POUVOIR**  
**Dans les Pays en développement**  
**(Le cas de la TUNISIE)**



© Abdallah GABSI 2011

La deuxième phase dite de développement correspond à celle où le prince acquiert de l'expérience et place son autorité. Il développe ses discours et consolide son pouvoir. Des résultats relativement positifs apparaissent à bien des niveaux. Les conseillers lui rappellent les résultats acquis et trouvent que le pays est en dette envers lui. Et ils lui suggèrent de se maintenir au pouvoir à ce moment même où il commence à « goûter » aux privilèges qu'il génère. Dès lors des interrogations l'interpellent. Et une question principale se pose à lui « que va devenir lui le prince une fois qu'il quitte le pouvoir et que va devenir le pays et le peuple ? ». Il oublie cet adage « nul n'est indispensable ». Beaucoup de chefs d'État ont quitté le pouvoir et le pays continue à avancer parce qu'on a réussi à asseoir des institutions fiables œuvrant pour une plus grande démocratie.

Dans la troisième phase le prince vit sur les acquis. Les conseillers se montrent fiers de lui mais aussi d'eux-mêmes. C'est là qu'ils commencent tous à « savourer » le pouvoir qu'ils ont envie de garder le plus possible. Ils favorisent de ce fait le recours au concept de la « Présidence à vie » sachant que personne n'ose s'y opposer. La dictature oblige le peuple à la soumission mais ses auteurs oublient que cette soumission a des limites à ne pas franchir. Les flatteurs s'acharnent et l'encouragent à rester. Ils voient en lui l'homme indispensable. Et après lui cela va être

le déluge. Leur place dépend elle aussi de la prolongation de son pouvoir. Plus il reste et plus eux aussi restent à cette place certes privilégiée. De là il va commencer à asseoir son pouvoir par divers moyens y compris le recours à la force. Mais il ignore le début de la rupture avec la majorité du peuple qui, elle, voit les principes bafoués et la phase de déclin s'amorcer. Les discours qui autrefois étaient mobilisateurs et fédérateurs deviennent redondants et affectent constamment l'autorité du prince et de sa cour. La crainte d'autrefois touche à ses limites. Le pouvoir rentre dans la phase de déclin et le glas s'apprête à sonner.

À la lumière de ce cadre théorique, examinons le cas de Bourguiba et de Ben Ali.

Chef charismatique, doté des qualités déjà évoquées, Bourguiba a toujours réussi à s'imposer. Il a mis toutes ses qualités au service du pouvoir. Il vit ses discours qu'il improvise et dont il a fait des leçons éducatives et une référence d'éthique et de morale. Il a fait de lui-même un Prince, plus aimé et respecté que craint. Ce qui n'a pas été le cas pour Ben Ali qui, lui, demeure plus craint qu'aimé. Ce dernier a oublié que la crainte a ses limites dans la révolution comme nous venons de le constater le 14 janvier 2011. C'est sa négligence des principes moraux et le manque de respect de sa promesse écrite et orale qui lui ont fait perdre toute place dans le pays. Il s'est enfui après avoir été contraint de prononcer plusieurs fois la promesse qu'il a oubliée durant 23 ans : « il n'y a plus de place à la présidence à vie ».

La phase de maturité se solde par une autre phase dite d'inquiétude. Elle était longue aussi bien pour l'un que pour l'autre mais toutefois une différence apparaît entre les deux hommes. De par son caractère et son attachement aux valeurs et aux vertus Bourguiba a fait de lui-même le père de la nation. Aussi faut-il nettement préciser que son cas est rarissime. Il a obtenu le titre d'avocat de la Sorbonne et il aurait pu faire fortune. Il s'est consacré au pays auquel il s'est identifié fortement. Il était au sommet de la hiérarchie et il a terminé sa vie sans titre de propriété et sans un dinar en banque ou ailleurs. C'est certes et surtout pour cela que Bourguiba demeure de très loin sans commune mesure avec Ben Ali que le peuple veut juger pour ses pratiques illicites, très nombreuses et sur divers plans<sup>15</sup>.

### **De l'État providence à l'État gendarme : interventionnisme, libéralisation mondialisation**

Bourguiba a beaucoup fait pour le pays ; l'étude de l'œuvre édicatrice qu'il a mise en place, et ses résultats surtout en témoignent. Il a réussi sur bien des plans. Au niveau économique, il a opté pour le pragmatisme. Il n'a pas arrêté de changer de voie. La phase 1956-1962, servit de période d'essai pour définir les axes. L'infrastructure et son édification demeurent au centre de la politique de cette pé-

riode. Aussi, assiste-t-on en 1959 au choix du tourisme<sup>16</sup> comme pilier de l'économie tunisienne. La création par l'État, de l'Office National de Tourisme et du Thermalisme (O.N.T.T.) et la Société Hôtelière Touristique Tunisienne (S.H.T.T.), ont servi par la création d'hôtels publics à montrer aux investisseurs privés l'exploitation des hôtels et la meilleure utilisation de leurs apports au service du développement économique. Les revenus étaient généralement modestes et une homogénéité est relevée à ce niveau. Il n'y a pas de frustration sur le plan social. Puis des chantiers sont entrepris à tous les niveaux et la Tunisie se met en marche. De 1962 à 1969, avec Ahmed Ben Salah, on assiste à l'instauration du Système coopératif avec ses forces et ses faiblesses.

1970 est l'année du retour au système libéral ; Hédi Noura prône l'économie du marché et l'interventionnisme étatique (le Keynésianisme)<sup>17</sup>. Ce système a continué à fonctionner sous Mohamed M'Zali puis Rachid Sfar qui a dû céder la place de Premier Ministre à Ben Ali. Ce dernier, quelques mois plus tard, destitue Bourguiba et prend la Présidence invoquant la raison que Bourguiba est dans l'impossibilité d'exercer le pouvoir pour cause de maladie constatée par 7 médecins. Il prononce en novembre 1987 une déclaration où on lit : « *Le peuple tunisien est arrivé à un stade de maturité où il ne peut plus accepter la présidence à vie* ».

Cette attitude n'a pas laissé insensible plusieurs personnalités étrangères<sup>18</sup> ayant apporté leurs témoignages et parmi elles nous retrouvons notamment M. Lionel Jospin, à l'époque, Secrétaire Général du Parti Socialiste Français : « *La déclaration du 7 novembre nous a frappés par la hauteur de vues du Président Ben Ali touchant au pluralisme politique, aux réformes constitutionnelles, au Statut de la presse et à l'examen de certaines situations judiciaires...* ».

Ben Ali a continué la politique de Bourguiba sur tous les plans. Mais vers la fin des années quatre-vingt dix, il commence à rompre avec l'interventionnisme étatique et à opter pour le libéralisme allant dans le sens de la mondialisation. L'État gendarme se substitue alors à l'État providence. La privatisation est devenue la règle de conduite. Les potentialités de l'État ont été cédées aux entrepreneurs privés. La croissance est affectée par la corruption généralisée et le népotisme au profit des membres de sa famille qui sont pour la plupart sans formation alors que les diplômés sont en masse au chômage. Ce népotisme devenu notoire a affecté la croissance<sup>19</sup> et a généré une frustration ayant débouché sur la révolution.

Aussi a-t-il mis en péril l'efficacité économique traduite par la productivité, la rentabilité et la compétitivité.

Bourguiba est resté au pouvoir de 1956 à 1987 soit 31 ans et Ben Ali de 1987 à 2011 soit 23 ans. Ben Ali anticipait sur 2014 pour 5 années encore et là il aurait

rattrapé Bourguiba sur la longévité de son pouvoir. Ben Ali a, certes, regretté son engagement total sur la déclaration du 7 novembre. Il l'a prononcé et il l'a écrit. Il convient de lui rappeler ce dicton « les paroles s'envolent mais les écrits restent ».

Sur le plan économique et social une meilleure justice pourrait résulter de l'instauration d'un système de redistribution des revenus. Pour montrer tout son attachement à cette politique, Bourguiba avait prononcé une phrase métaphorique qui est restée gravée dans la mémoire des Tunisiens : « Nous ne pouvons accepter en Tunisie que les gros poissons se nourrissent des plus petits (*Hût yâ 'kul Hût 'wa qalîl al jubd yamût - lâ ! qalîl al jubd lâ wamût bunâ fi Tûnis !*) ».

En effet, de l'indépendance à nos jours la population a plus que doublé : la Tunisie compte, aujourd'hui, près de 12 millions d'habitants dont près de 35 % ont moins de 15 ans vivant dans les zones rurales (39 %) ou urbaines (61 %).

Outre l'accroissement de la population, les besoins et les exigences notamment des jeunes n'ont rien à avoir avec ceux des décennies précédentes.

Les systèmes d'entraide sociale mis en place en Tunisie ne peuvent être qu'une bonne initiative si les fonds collectés servent réellement à la solidarité sociale entre les classes favorisées et défavorisées. Il faut aussi une autre forme de solidarité que j'appellerai « la solidarité spatiale » et qui consiste à venir en aide aux régions dotées de moins d'infrastructures de première nécessité (électricité, eau potable, routes, écoles...). Ainsi, permet-elle de réduire les déséquilibres interrégionaux, parmi les objectifs fixés par toute politique d'aménagement du territoire.

Pour rendre efficace cette solidarité, bonne dans le principe, il faut couper avec les traditions du « 26/26 »<sup>20</sup> et du « 21/21 » dont les fonds ont échappé au contrôle du Parlement et de ce fait ont servi à l'enrichissement du Président déchu et de sa famille. Le rythme de leur enrichissement en témoigne.

### **La démocratie spatiale : le littoral et le désert tunisien**

L'équilibre interrégional<sup>21</sup> s'inscrit aussi dans le processus démocratique. Bien répartir les ressources permet de donner la même chance à tous. Relativement à d'autres villes du littoral tunisien, Gafsa, comme d'autres communes, continue à connaître des difficultés. La situation de certains villages environnants interpelle. Pour illustrer cette situation alarmante, nous rappelons les propos de Paul Balta sur le village Mdila qui se situe à une dizaine de kilomètres de Gafsa : « *Mdila ce n'est pas l'enfer et l'assommoir, c'est un endroit oublié... disent les habitants* ». Cette région a toujours connu le soulèvement et les grandes grèves qui remontent déjà à 1937 notamment. Le militant Hédi Nouira écrivait sur « l'Action », hebdomadaire du Néo-destour, un article qui a fait beaucoup de bruit et intitulé « Les forçats de la mine », traduisant la même misère que Zola décrit dans *Germinal* pour

les mineurs en France. Cet article est apparu quelques mois seulement avant les événements du 9 avril 1938. Paul Balta précise qu'il est passé par les régions de Gafsa et pour lui rien n'a changé ; les villages, dont Midla, gardent le même visage sinistre. Cela lui paraissait d'autant inquiétant que Hédi Noura est resté dix ans Premier Ministre et le village et les conditions de vie des travailleurs des mines et leurs familles restent inchangés<sup>22</sup>.

Beaucoup de zones géographiques connaissent des difficultés que l'on ne peut plus dissimuler de nos jours. Les Tunisiens voyagent à l'intérieur et à l'extérieur et utilisent les multimédias pour propager l'information. Facebook a joué un rôle clé au profit de la révolution tunisienne et arabe.

Ces zones défavorisées ont souvent été utilisées par Khadafi pour déstabiliser le régime tunisien. Aussi, faut-il rappeler ses propos prononcés devant les élèves officiers des Académies militaires libyennes : « *S'il le faut, je peux recourir à la force pour l'unité arabe* »<sup>23</sup>.

Aussi en 1985, peu de temps après les émeutes de 1983, le colonel Kadhafi ordonna l'expulsion des travailleurs tunisiens vivant et travaillant en Libye qui constitue un vrai pôle d'immigration pour eux.

L'écart de développement interrégional génère la frustration. Ce n'est pas un hasard que la révolte se soit déclenchée à Sidi-Bouزيد puis à Gafsa, fief historique des révoltes pour se propager à d'autres villes et se durcir à la Capitale, Tunis, où l'on a assisté à la remise en cause du pouvoir et à sa destitution réussie. Le même phénomène est constaté pour la révolution française de 1789 ; les mouvements se sont durcis à Paris.

On peut aussi chercher à combler le fossé qui sépare les régions rurales et urbaines pour lutter contre l'exode rural et permettre ainsi à la population « de vivre et de travailler au pays ».

### **Exigences et critères d'appréciation du pouvoir démocratique contemporain : le cas du régime républicain présidentiel<sup>24</sup>**

Certes, la démocratie ne se décrète pas ; c'est une volonté et une pratique de tous les jours. Elle ne peut exister sans la mise en place d'un ensemble de textes et d'institutions visant à l'instaurer et à la favoriser, progressivement, sous ses différents aspects, politique, économique, social et spatial<sup>25</sup>.

### **Les principes de la démocratie politique : la séparation des pouvoirs est exigence**

La séparation des pouvoirs doit être réelle et sérieuse. La séparation apparente des pouvoirs est un dol au niveau politique et constitue un retardement artificiel

---

à la révolution. Et le silence ne peut valoir une approbation des pratiques du pouvoir. Il faut distinguer le silence choisi et le silence subi.

### **Le pouvoir législatif : légiférer toujours pour une meilleure Équité et une meilleure Justice**

C'est la Constitution, première source juridique, qui doit garantir l'indépendance des différents pouvoirs et le bon fonctionnement des institutions politiques et administratives<sup>26</sup>. Celles-ci doivent travailler dans le respect des règles et dans les limites du champ qui leur est réservé. L'indépendance ne signifie pas, ici, absence de complémentarité ou de relations inter-institutions. Tout chevauchement ou débordement constitue, sans aucun doute, une entrave à la démocratie.

L'Assemblée nationale est chargée de légiférer. C'est elle qui vote et contribue à créer, par conséquent, les lois auxquelles les citoyens doivent se soumettre. Le caractère démocratique de ces lois ressort de leur vote par une majorité des représentants du Peuple. Lorsque ceux-ci agissent en toute conscience et liberté, ils favoriseront, par cette attitude, le processus démocratique. Les députés, compétents tant sur le plan théorique que pratique, dotent le pays d'une législation, à la fois adéquate et adaptée, qui, une fois mise en application par le pouvoir exécutif, conformément à la loi, à la Constitution et aux jugements rendus par les juridictions habilitées, participe à une meilleure promotion sociale et à l'avancement de la démocratie.

### **Le pouvoir exécutif : la mise en exécution de la Législation**

Selon la Constitution, ce pouvoir met en application l'apport du pouvoir législatif produit par le Peuple au sein de la « Chambre des Députés ». C'est le Président<sup>27</sup> de la République et le Gouvernement<sup>28</sup> qui exercent ce pouvoir exécutif. Nous connaissons tous, les adages « *nul n'est censé ignorer la Loi* » et « *Tous les citoyens sont égaux devant la Loi* ». Le respect de ces deux principes et leur application surtout alimentent, incontestablement, le processus démocratique. Une fois votées par les Députés et promulguées par le Président, les lois deviennent applicables aux citoyens qui doivent les accepter, non pas parce qu'elles revêtent le caractère de parfaite Justice mais parce qu'elles sont imposées par la force de l'État. À ce propos, Montaigne précise « *les lois se maintiennent en crédit non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont lois* ». L'Administration, au service des citoyens, joue un rôle clé dans l'organisation de la vie socio-économique et politique. Celle-ci ne peut apparaître comme organe central pour l'instauration de la démocratie que si ses agents incarnent les principes démocratiques pour lesquels ils sont recrutés. Certains de ses agents ayant été formés à la démocratie, deviennent, par

conséquent, très attachés à l'Ordre, à l'Égalité et à la Justice et refusent, de ce fait, toute pratique illicite.

### **Le pouvoir judiciaire : « Juger autrui, c'est se juger » (Shakespeare - Hamlet, V, 2)**

Comme les Pouvoirs législatif et exécutif, le pouvoir judiciaire occupe une place prépondérante dans la concrétisation du processus démocratique. L'article 64 de la Constitution tunisienne<sup>29</sup>, par exemple, précise : « *Les jugements sont rendus au nom du Peuple et exécutés par le Président de la République* ».

L'autorité judiciaire est indépendante<sup>30</sup> ; les magistrats doivent rendre leur décision en âme et conscience ; ils ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'à l'autorité de la Loi qui détermine, en outre, les modalités de leur recrutement. C'est le Conseil supérieur de la Magistrature dont la composition et les attributions sont fixées par la Loi qui propose au Président de la République les magistrats à nommer par décret. Ce Conseil, regroupant près de 15 % de femmes<sup>31</sup>, qui, pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, veille au respect des garanties accordées aux magistrats en matière de nomination, d'avancement, de mutation et de discipline. Ces façons de faire permettent généralement aux magistrats d'échapper à toutes les formes de pression et de se consacrer à l'application de la Loi aux différents jugements qu'ils sont tenus de rendre dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour une meilleure Justice, une juridiction rend, en principe, sa décision en collégialité. Le Magistrat a une lourde tâche. Toute décision définitive prise par une juridiction, doit être exécutée. Il faut que la sanction et /ou la réparation prononcées répondent au préjudice causé pour qu'il y ait Justice, certainement, l'une des substances majeures de toute démocratie. On peut s'interroger ici sur ce que peut vivre une personne victime d'erreur judiciaire !

Pour fonctionner, une démocratie doit disposer d'une structure politique et administrative caractérisée par un équilibre des trois pouvoirs. L'indépendance entre ces pouvoirs est la condition fondamentale pour instaurer la démocratie. Tout conflit entre ces pouvoirs doit voir sa solution émaner de la nation.

Mais la dictature, pour installer son hégémonie, s'oppose à cette séparation de pouvoirs indispensable à la démocratie : dictature et démocratie sont évidemment antagonistes.

### **Un nouvel état d'esprit pour gouverner : servir mais non s'enrichir !**

Un gouvernant, qui se veut pour la démocratie, doit, incontestablement, revêtir les qualités de démocrate. Les gouvernés exigent de leurs représentants et gouvernants, des qualités humaines faisant d'eux de véritables guides. Ils ont le de-

voir de remplir des conditions éthiques et morales faisant d'eux des personnalités porteuses d'enseignements à différents niveaux. Les gouvernés éprouvent souvent le plaisir de citer en référence et à juste titre le gouvernant lorsque celui-ci se pose en Autorité politique ou en Maître à penser compte tenu des compétences et des différentes qualités prestigieuses qui le caractérisent, des messages qu'ils véhiculent et des idées qu'ils soutiennent.

Tout détenteur de pouvoirs, entouré de ce type de personnalités, voit son pouvoir se consolider, sa côte de popularité s'améliorer, ses services pour le processus de démocratisation se concrétiser et sa réussite se confirmer.

Tout détenteur de pouvoirs risque de se voir approché par des flatteurs, optant pour ces pratiques afin d'atteindre leurs objectifs et faisant passer leurs intérêts personnels avant l'intérêt général qui conditionne la réalisation du processus démocratique et son caractère authentique. Ce détenteur de pouvoirs doit constamment avoir présent à l'esprit cette source de la sagesse arabe :

*« L'homme prospère est comme l'arbre, il est entouré tant qu'il est couvert de fruits, mais sitôt les fruits tombés, tous s'éloignent à la recherche d'un arbre meilleur ».*

Les hommes de sagesse sont davantage attachés à la défense des principes donnant à la personnalité humaine une force constituée des vertus que cherchent à préserver les pouvoirs de la République pour une plus grande cohésion sociale. Ces hommes et ces femmes de principes disposent généralement de valeurs sûres qu'ils cherchent à respecter et à faire respecter. Certains d'entre eux, car gênants pour d'autres, se trouvent quelques fois victimes de rumeurs contre lesquelles on ne peut rien au départ. C'est le facteur temps qui permettra de vérifier les vraies valeurs de ces personnes ; il finira par rétablir la vérité et par faire reconnaître leurs mérites. C'est cette vérité qui poussera au regret toute personne ayant été victime de manipulations.

Le gouverné, titulaire de droits et d'obligations, par ses actes irresponsables notamment, porte atteinte à la concrétisation du processus démocratique. Ceux qui invoquent la corruption, par exemple, oublient de préciser que dans de tels actes il y a deux parties : l'une qui donne et l'autre qui perçoit l'enveloppe monétaire (le cachet) pour attribuer au premier (son cocontractant de fait) des services auxquels celui-ci n'a pas droit. À ce propos Ibn Khaldûn<sup>32</sup> précise :

*« Tiens-toi bien au courant des fonds que tes percepteurs ramassent et de ceux qu'ils dépensent. Ne te procure jamais d'argent de façon illégale et ne sois pas celui qui dilapide (les biens de l'État) ».* Aussi convient-il de procéder pour chaque candidat au pouvoir à un inventaire du patrimoine personnel au début et à la fin de son mandat. Comme pour tout fléau, le meilleur remède est d'en parler et de le

---

dénoncer tout en restant attaché à la raison et en réagissant de façon tout à fait licite et responsable. C'est une meilleure façon de l'enrayer si, évidemment, une volonté collective se manifeste pour substituer au flou, une clarté rendant les rapports entre les personnes physiques ou morales plus transparents pour plus d'égalité et de justice sociales.

Gouvernants et gouvernés doivent être animés d'un esprit de démocratie pour pouvoir œuvrer ensemble et permettre, par conséquent, au processus démocratique d'évoluer en vue d'assurer aux générations présentes et futures un mode de fonctionnement social basé sur l'équité et la justice, ciment de toute démocratie. La Rochefoucauld, dans son œuvre « Maximes », dévoile les ressorts de la Justice : « *l'amour de la Justice n'est, en la plupart des hommes, que la crainte de souffrir d'injustice* ». Or, il faut œuvrer pour la justice par éthique. Au terme de ses fonctions, l'homme politique passe du statut de gouvernant à celui de simple citoyen ou gouverné et c'est bien là, où il récoltera ce qu'il a semé. Comment peut-on prétendre à une bonne information basée sur la liberté d'expression écrite ou orale et sur le droit de réponse, moyen de lutte contre les rumeurs, s'il est passé outre ces exigences ou s'il les a banalisées lorsqu'il avait le statut de le faire ?

Les intellectuels, qui jouissent généralement d'une autorité scientifique et culturelle et qui doivent être constamment conscients du pouvoir dont ils disposent, ont un grand rôle à jouer dans le développement des idées et de leur exploitation surtout au profit de la société<sup>33</sup>. Dans ce sens Ibn Khaldûn écrit : « *Aie des réunions fréquentes avec les docteurs de la Loi : recherche leur avis et leur compagnie... et préfère les plus belles et les plus nobles vertus* »<sup>34</sup>.

L'intellectuel est un mandataire ; il doit conseiller le prince et surtout ne pas l'induire en erreur. À ce propos, Jean-Pierre Chevènement dit : « *Un ministre ça ferme sa gueule ou ça démissionne* ». Dans les pays du tiers monde, la démission est une désapprobation de la politique du Dictateur avec toutes les conséquences qu'elle comporte. D'autres, pour préserver leurs privilèges et se faire bien voir par le Prince, deviennent des flatteurs inconditionnels.

Le meilleur soutien que peut apporter l'entourage au gouvernant doit reposer sur le caractère honnête des conseils attribués et sur l'incarnation des valeurs que le gouvernant cherche à répandre pour demeurer utile à la nation tout en enrichissant le patrimoine public.

La légitimité d'un pouvoir fort doit reposer sur un choix libre des représentants du Peuple basé sur le Respect mutuel des droits et des obligations.

Dans le domaine de l'exercice de ses fonctions, le gouvernant est constamment appelé à opérer un arbitrage entre :

- les aspirations (politiques, économiques et sociales...) des citoyens,
- les objectifs collectifs, en vue d'assurer l'équilibre entre les différents acteurs sociaux.
- Pour un pouvoir élu démocratiquement et cherchant à réaliser les objectifs pour lesquels le suffrage universel l'a choisi et qu'une minorité s'efforce de faire échouer, le maintien de l'ordre exercé par la force publique reste, malgré tout, nécessaire, pour assurer la stabilité sociale, la sécurité et faire respecter les règles du Droit et le contenu de la Constitution sans laxisme. Il faut, tout de même, préciser que la qualité d'un pouvoir fort ne se mesure pas par l'oppression que ce pouvoir est appelé à exercer chaque fois que la démocratie se trouve réellement menacée. Il doit exercer une meilleure gestion des rapports entre les différents acteurs politiques et sociaux. Une fermeté et une responsabilité fondées sur une réelle communication matérialisée par des discours que je qualifierai de discours fédérateurs, clarificateurs et explicatifs s'avère nécessaire.

Les valeurs et les vertus, qui apparaissent dans le règlement intérieur de tout parti, qui se veut pour la démocratie, n'ont de raisons d'être que lorsqu'elles sont suivies d'une application effective.

Tout adhérent doit se sentir constamment responsable et solidaire des réussites et des échecs de son propre parti. Combien de partis, dont la puissance était incontestable, ont connu, à cause de la négligence de leurs membres et/ou de leurs dirigeants, la décadence ?

Aussi, pour être réellement guide, à la fois respecté et suivi, il est de l'intérêt du gouvernant de se présenter en exemple à suivre tant sur le plan du fond que de la forme.

La Tunisie dont l'indépendance remonte à plus d'un demi-siècle, a fait certes des avancées dans bien des domaines. L'économie poursuit son évolution avec le témoignage des institutions internationales. Son système éducatif est souvent cité comme exemple, par l'Unesco notamment. Mais cela ne lui a pas empêché le soulèvement populaire et la crise actuelle.

Les raisons sont nombreuses. Une inadéquation est relevée entre les diplômés et le marché de l'emploi. La maison du parti RCD se veut plus crédible que l'Université pour permettre à un demandeur d'emploi d'être pris. Les exemples ne manquent pas. Ainsi pour Toulouse, la deuxième ville universitaire française, certains représentants consulaires<sup>35</sup> de la Tunisie exercent sans aucun diplôme et n'ont passé aucun concours pour le poste occupé. Par la permanence de sa pré-

sence au siège du parti, ils sont arrivés plus vite que ceux qui ont choisi la voie de l'université. Il faut donner la place à la compétence et à des critères de sélection objectifs pour chaque poste offert et enrayer ainsi la frustration éventuelle.

Le pouvoir a développé ses réseaux qui interviennent aussi dans le domaine de l'emploi ; la place est réservée aux adhérents et aux sympathisants ; Mohamed Bouazizi n'en faisait pas partie.

La femme s'est libérée ; elle devient citoyenne et actrice à tous les niveaux, révolution comprise.

Avec la révolution, le processus démocratique prend une voie de non retour. Le processus démocratique doit connaître une évolution effective. Il faut poser des fondations notamment juridiques et institutionnelles pour éviter au pays toute braderie éventuelle. La démocratie ne se décrète pas mais s'édifie.

La Tunisie a choisi comme symbole de son régime républicain : Liberté, Ordre et Justice. Dès lors, dans ce cadre-là, une question s'impose : peut-il y avoir liberté sans l'ordre et Justice et vice versa ?

Aussi faut-il s'interroger sur la relation qui existe entre la Justice et la force publique. À ce propos, Pascal, dans l'œuvre « Pensées », précise : « *La Justice sans la force est impuissante, la force sans la Justice est tyrannique* ».

L'économie et le développement demeurent conditionnés par l'instauration de la confiance<sup>36</sup>. En effet, les investisseurs et les promoteurs sont comme les oiseaux migrants ; ils s'installent là où ils retrouvent les conditions recherchées et qui ne peuvent être antagonistes avec celles des travailleurs, mais complémentaires en optant pour une attitude citoyenne fondée sur une meilleure répartition des fruits de la croissance (Mahbub ul-Haq)<sup>37</sup>. L'État, véritable arbitre doit aider, par des stratégies appropriées à réaliser la justice sociale dont le peuple a réellement besoin pour se construire (capabilité senique)<sup>38</sup>.

Il faut promouvoir encore l'éducation pour rendre l'homme capable d'occuper la place qui est la sienne dans le système socio-économique et de ce fait il devient plus que jamais attaché à l'intérêt collectif et à l'utilité générale garants de l'intérêt individuel.

Les pays développés ont derrière eux plusieurs années d'exercice en faveur de la démocratie. Cette tradition démocratique profite aussi aux pays en développement qui après la révolution rentrent en phase d'apprentissage pour la mise en pratique des règles de la démocratie. Chaque pas fait sur ce chemin marque un progrès effectif dans ce domaine<sup>39</sup>. Cette mise en pratique doit porter sur :

— des droits politiques (partis politiques, associations, code électoral, code de la presse, conventions contre la torture et autres peines ou traitement cruels, in-

- humains et dégradants, réglementation de la garde à vue et de la détention préventive...),
- des droits économiques (droits d'entreprendre, système de redistribution des revenus pour une meilleure Justice sociale)<sup>40</sup>. Cette justice est une substance pour l'équilibre social. Aussi faut-il rappeler les propos de Proudhon, « *La justice est humaine, tout humaine, rien qu'humaine ; c'est lui faire tort que de la rapporter, de près ou de loin, directement ou indirectement, à un principe supérieur ou antérieur à l'humanité* »,
  - des droits sociaux (meilleure intégration et promotion sociale de l'Homme et de la Femme et leur protection dans le monde du travail).

La démocratie n'est pas un vain mot mais c'est une philosophie et une pratique que l'on doit s'approprier dans son mode de vie au quotidien avec une exigence de l'être envers lui même et envers la société. Quelle que soit la place que l'on occupe, gouvernants et gouvernés doivent bâtir des rapports fondés sur le respect et la réciprocité surtout envers les ressources et les biens publics.

Toutes les forces vives de la Nation ne doivent-elles pas se consacrer, chacune dans son domaine, à la construction de l'idéal démocratique auquel aspire toute société quelque soit le niveau de développement atteint ou à réaliser ?

L'amour du pouvoir doit impliquer le souci de servir la société parce qu'on aime la faire évoluer et de permettre à son processus démocratique d'avancer. Enfin peut-on priver la politique de toute référence morale et éthique<sup>41</sup> où l'intellectuel averti doit rompre avec le silence et du moins éviter par sa plume ce que j'appellerais « le dol politique » ?

#### **Bibliographie**

- Beau Nicolas, Graciet Catherine : *La régente de Carthage - Main basse sur la Tunisie*, La découverte, 2009.
- Beau Nicolas et Tuquoi Jean-Pierre : *Notre ami Ben Ali : l'envers du miracle tunisien*, La découverte, 2002.
- Beaugé Florence: *La Tunisie de Ben Ali : miracle ou mirage?*, Éditions du Cygne, 2010.
- Gabsi Abdallah, Pour une meilleure intégration économique, entretien avec M. Ridha Kéfi, Directeur du quotidien *Le Temps*. Vendredi 13 Sseptembre, pp. 1 et 3, 1986.
- Gabsi Abdallah, « Entretien avec Monsieur le Ministre Michel Jobert - Politique internationale », *Le Temps*. Vendredi 22 mai 1987, p. 6, 1987.
- Gabsi Abdallah, « Une ère nouvelle pour le cinéma tunisien ? », *Le Temps*. Vendredi 14 avril, p. 12, 1989.
- Gabsi Abdallah, « La coopération France-Tunisie, rencontre interculturelle », *Le Temps*. Jeudi 16 août, pp. 8-9, 1990.
- Gabsi Abdallah, « La coopération Europe-Maghreb ». *Metropolis*. n° 3, pp. 7, 1991.

- Gabsi Abdallah, « La démocratie ou processus démocratique - Une affaire globale, un enjeu collectif », *Saout El Jalia*, n° 34-35, pp. 30-39, 2000.
- Gabsi Abdallah, « La confiance dans le système juridique des pays de l'Islam et d'Occident », *Revista d'Afers internacionals* Ejemplar dedicado a Interculturalidad y Confianza, n° 61-62, 2003, pp. 37-74, 2003.
- Gabsi Abdallah, « La formation des diplômés maghrébins à Toulouse - Vie universitaire et orientation professionnelle », in Vincent Geisser. *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs, trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Paris. Éditions du CNRS, 2000.
- Gabsi Abdallah, « Hammamet de la bourgade à la station balnéaire internationale : Histoire d'un développement urbain », in Abdallah Gabsi, Jean-Marie Miossec, Patrick Denoux. *Politique de la ville, Tourisme et extension urbaine*, Montpellier, Arceaux, 2001.
- Gabsi Abdallah, « Union pour la Méditerranée - Une chance pour la paix et la prospérité ». *L'écho des entreprises du Midi*, n° 49, pp. 28-30, 2008.
- Gabsi Abdallah, « La formation des diplômés maghrébins à Toulouse - Vie universitaire et orientation professionnelle », in Vincent Geisser. *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs, trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Paris. Éditions du CNRS, 2000.
- Poncet Jean, « La Tunisie à la recherche de son avenir ». Éditions Sociales, 1974.
- Sfeir Antoine, « Tunisie, terre de paradoxes », L'Archipel, 2006.
- Bécet François, « Ben Ali et ses faux démocrates », Publisud, 2004.
- Camau Michel et Geisser Vincent, « Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali », Presses de Sciences Po, 2003.
- Khiari Sadri, « Tunisie : le délitement de la cité - coercition, consentement, résistance, Karthala », 2003.
- Lamloum Olfa et Ravenel Bernard, « La Tunisie de Ben Ali : la société contre le régime », L'Harmattan, 2002.

#### Notes

- 1 La délégation du Fonds Monétaire internationale, vient de publier son rapport relatant les résultats positifs que l'économie tunisienne a réalisé durant l'année 2007. Mettant en exergue la difficulté de l'environnement extérieur, le rapport a conclu que l'économie tunisienne continue de faire preuve de résilience, avec un taux de croissance appréciable pour l'exercice 2007. L'économie tunisienne était classée, en 2007, première en termes de **compétitivité économique** en **Afrique**, selon le **Forum économique mondial**.
- 2 Gabsi, Abdallah (2000), « La Démocratie ou le processus démocratique, une affaire globale, un enjeu collectif », *Saout El Jalia*, Paris, n° 34-35, pp. 30-39.
- 3 Historien, homme d'État et juge musulman - né en 1332 et mort en 1406.
- 4 La Constitution de la République tunisienne. Imprimerie Officielle de la République Tunisienne.
- 5 Le P.I.B. a augmenté en Tunisie en 2009 de 3.1 % et en 2010 de 3.7 % et de 1.5 % en 2011. Selon le Cahier du « Monde » n° 20651, du 15 juin 2011, Paris, p. 2.
- 6 À propos de Machiavel, Spinoza écrit in *Traité politique* V, 7 « Le très pénétrant Machiavel... Cet homme très sage, dont il est évident qu'il fut pour la liberté, pour la défense de laquelle il a donné les conseils les plus salutaires ».
- 7 Gabsi, Abdallah (1986), « *Les relations Nord-Sud. L'exemple de la CEE et la Tunisie* » Thèse de Droit public (Études Internationales et Européennes). Sous la Direction de M. le Professeur Pierre Vellas. Université Toulouse I. Tome I et Tome II. 649 pages.
- 8 Machiavel : « *Le Prince* ». Éditions Flammarion. Lettre XXV, p. 196.-

- 9 Ibn Khaldûn, Abderrahmane (1978), « *Discours sur l'histoire Universelle. - Al-Muqaddima. Traduction François Monteil* ». Éd. Sindbad. Paris. Tome 2. p. 623.
- 10 Michelet, Jules (Le peuple).
- 11 Dans les réunions informelles, tout le monde raconte les agissements inadmissibles des Trabelsi et des Ben Ali.
- 12 Beaucoup de sites sont utilisés pour raconter les agissements des Trabelsi et des Ben Ali.
- 13 Gabsi, Abdallah (2000), « Étudiants et diplômés maghrébins des facultés scientifiques de Toulouse », *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs, Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS éditions, pp. 307-331.
- 14 La crise du « printemps arabe » se fait sentir en Tunisie, en Libye, en Algérie, au Maroc, en Égypte, en Syrie, en Irak au Yemen...
- 15 Le procès de Ben Ali et son épouse commence ce lundi 20 juin 2011, au moment où nous terminons cet article. Le mardi 21 juin la juridiction de Tunis annonce la condamnation de Ben Ali et de sa femme à 35 ans de prison ferme...
- 16 Denoux Patrick, Gabsi Abdallah, Miossec Jean-Marie (2001), *Tourisme et Ville*, Bulletin de la Société languedocienne de Géographie. Les presses des Arceaux. Montpellier.
- 17 Fredet, Jean Gabriel (2006), « À la source du Génie du capitalisme - Les bonnes recettes de tonton Phelps ». Le Nouvel Observateur. Paris, p. 102.
- 18 Parmi ces personnalités M<sup>me</sup> Franca Sciuto (Présidente du Comité exécutif d'Amnesty international), M. Michel Rocard (Premier Ministre de la République française), M. Alain Poher (Président du Sénat de la France et Président d'Honneur du Centre Études Politiques et de Société), M<sup>me</sup> Janette Brutelle-Duba (Présidente du Centre d'Études Politiques et de Société et du Club Louise Michel), M<sup>me</sup> Katharine Graham (Présidente-Directeur Général de Washington Post.)...
- 19 À partir de l'année 2000, on assiste à la constitution de clans au sein des familles de Ben Ali et de Trabelsi avides de pouvoir non seulement politique mais économique et financier. Pour eux, tous les moyens sont bons pour y parvenir : détournement des fonds publics, main mise sur des entreprises florissantes et les dossiers des investissements étrangers, spoliation des grandes propriétés foncières et immobilières...
- 20 Le Fonds de Solidarité Nationale a été créé pour collecter les fonds afin de permettre des investissements publics dans des programmes et projets de réduction de la pauvreté. Il est connu par le numéro du compte postal attribué à ce fonds. Il est créé en décembre 1992. La loi n° 92-122 votée le 29 décembre 1992 précise que « les différentes interventions sont décidées par le chef de l'État et ne font donc l'objet d'aucun contrôle parlementaire. En 2011, la tutelle de ce fonds est transférée au Ministère des Affaires sociales.
- 21 Gabsi, Abdallah (2001), « Hammamet de la bourgade à la station balnéaire internationale - Histoire d'un développement urbain ». Actes du Colloque international d'Hammamet, Unité de Recherches sur le bassin méditerranéen, les Presses des Arceaux. Montpellier, pp. 111-142.
- 22 Balta, Paul (1982), « La Tunisie des incertitudes » Les forçats des mines', *Le Monde* du 16 février.
- 23 En 2011, le Colonel Khadafi a bombardé les zones frontalières tuniso-libyenne, porte pour les réfugiés politiques vers la Tunisie.
- 24 Selon l'Article 59 de la Constitution du 25/07/57 « Le gouvernement est responsable, de sa gestion devant le Président de la République ».
- 25 Hayek, Friedrich (1983), « *Droit, Législation et liberté - L'ordre politique d'un Peuple libre* ». Coll. Libre échange, Éd. P.U.F Paris, p. 253.
- 26 Leclercq, Claude (1981), « *Institutions politiques et Droit constitutionnel* », Éd. Litec, Paris, 423 p.
- 27 Article 57 de la Constitution (Loi constitutionnelle sus-visée n° 88-88 du 25 juillet 1988 modifiant la Constitution.
- 28 Article 58. Constitution de la République tunisienne du 25 juillet 1957.
- 29 Constitution de la République tunisienne du 25 juillet 1957.
- 30 Constitution de la République tunisienne du 25 juillet 1957.
- 31 « *Connaître la Tunisie* ». Éd. Agence Tunisienne de Communication Extérieure. Tunis. 1999. p. 40.

- 32 Ibn Khaldûn, Abderrahmane, (1978), « Discours sur l'histoire universelle. - *Al-Muqaddima*. Traduction François Monteil ». Éd. Sindbad. Paris. Tome 2. p. 630.
- 33 Gabsi, Abdallah (2000), « Conditions de vie des étudiants tunisiens à Toulouse - Au-delà de l'obtention du diplôme ». *Saout El Jalia*. n° 32/33 Mars-Avril. Paris. pp. 27-29.
- 34 Ibn Khaldûn (1978), « Discours sur l'Histoire universelle. - *Al-Muqaddima* ». Éd. Sindbad. Paris. Tome 2. p. 630.
- 35 Gabsi, Abdallah (1988), « Les Tunisiens en Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine - Pour la réouverture du Consulat de Tunisie à Toulouse », Bulletin de la société languedocienne de Géographie. Montpellier. pp. 377-393.
- 36 Gabsi, Abdallah (2003), « La confiance dans les systèmes juridiques de l'islam et de l'occident », *Revista cidob d'afers internacionals*, Zaragoza, pp. 221-258.
- 37 Mahbub ul-Haq précise qu'une croissance forte et des revenus élevés ne signifient pas nécessairement un bien être partagé dans les pays riches comme dans les pays pauvres ou en développement.
- 38 Bertin, Alexandre (2009), L'approche par les capacités d'Amartya Sen, une voie nouvelle pour le socialisme libéral, Cahiers du GRETHA UMR CNRS, Bordeaux, pp. 1-16.
- 39 « *Consolider le processus démocratique* », Publications du Ministère de l'Information - Tunis. Mars 1989. Imprimerie officielle.
- 40 Jacquet, Pierre (2009), « Mahbub-ul-Haq et le développement humain ». Les acteurs de l'économie, Le Monde de l'économie. 8 septembre. Paris.  
Économiste pakistanais, Mahbub-ul-Haq a été l'un des précurseurs du concept moderne de « croissance pro-pauvres ». C'est à lui que l'on doit en particulier l'établissement d'un nouvel indicateur, l'indice de développement humain, publié chaque année par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).  
Jacquet Pierre précise à propos de Mahbub-ul-Haq « Aujourd'hui encore, il est nécessaire de compléter le PIB par des indicateurs traitant des enjeux, notamment environnementaux et sociaux, considérés comme fondamentaux pour la planète. Toute mesure synthétique restera certes insatisfaisante et réductrice, mais le rôle d'un indicateur est d'attirer l'attention des décideurs et du public, d'informer les débats de politique publique et de permettre des comparaisons internationales. Le travail comptable et philosophique engagé par Mahbub-ul-Haq fournit un exemple de ce qu'il est possible et nécessaire d'entreprendre en la matière ».
- 41 Skinner, Quentin (1989), Machiavel, Éditions du Seuil, Paris, 181 p.
- \* U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture), B.I.R.D. (Banque Internationale de Reconstruction et de Développement), F.I.M. (Fonds Monétaire International), O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) et O.M.T. (Organisation Mondiale du Tourisme).



Mediterranean Society  
of Comparative Education

V<sup>e</sup> CONGRÈS  
INTERNATIONAL

UNIVERSITÀ  
DI CORSICA  
PASQUALE  
PAOLI

**Territoires  
et démocratie culturelle :  
VERS UN NOUVEAU  
CONTRAT ÉDUCATIF**

Stamperia Sammarcelli — Università di Corsica

# V<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL de la MESCE

**Territoires  
et démocratie culturelle :**

**VERS UN NOUVEAU  
CONTRAT ÉDUCATIF**

**Università di Corsica Pasquale Paoli,  
Corti, 4-7 juillet 2011**

Les effets de la mondialisation ont pour conséquence de raviver les problématiques identitaires. Ces questions se posent avec une acuité croissante en Méditerranée selon différents paramètres : les représentations des individus dont l'identité peut être seconde par rapport à celle des groupes dominants sur les plans linguistique, socio-culturel, ethnique ou religieux ; la constitution historique des États et leur implication dans les politiques éducatives et culturelles ; le degré d'autonomie des territoires et des communautés qui les peuplent ; la primauté au contraire de l'identité nationale, souvent normative, qui peut aller jusqu'à l'imposition d'un monoculturalisme. Les politiques éducatives menées jusqu'ici par les États-nations, dans un objectif d'uniformisation et d'assimilation entrent en tension sous l'effet de l'émergence de nouveaux acteurs institutionnels (UNESCO, Europe) et sociaux (familles, communauté, associations, syndicats, confessions etc.). Cette question vive traverse nos sociétés modernes et révèle un déficit de démocratie culturelle. Cette défaillance n'est pas de nature à apaiser les conflits associés aux situations d'hégémonie linguistique et culturelle. Dès lors, le savoir vivre ensemble est une des problématiques sociétales qui invitent à reconsidérer l'organisation de la cité où chaque composante doit trouver son espace, sa légitimité et son statut. Il devient alors opportun autant qu'urgent de s'interroger sur l'élaboration d'un nouveau contrat éducatif qui soit fondé sur la construction de répertoires qui intègrent résolument l'interculturalité et le plurilinguisme.

C'est dans cette perspective que s'est déroulé, du 4 au 7 juillet 2011, le Ve congrès de la MESCE, appelant à une réflexion approfondie sur le rôle du système éducatif dans le traitement des différences. Il a réuni une centaine de participants provenant de 25 pays, Algérie, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Congo, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis, Éthiopie, France, Grèce, Italie, Japon, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Sénégal, Sri Lanka, Taïwan et Tunisie.

